



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2025.04.15 - 01**  
**Objet : ECOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE**  
**FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15-01 – ECOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame BOUTE Marie-Annick

\*\*\*\*\*

Madame le Maire donne la parole à Mme BOUTE Marie-Annick, première adjointe au Maire qui présente le dossier.

Madame BOUTE Marie-Annick fait lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 18 février 2025 reçu de la Commune de GUILLIERS, qui sollicite une participation financière de 1785.60 € par élève maternelle et de 726.33 € par élève élémentaire au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2024-2025.

Cinq élèves mohonnais fréquentent l'école publique Robert Desnos de Guilliers dont 1 maternelle et 4 élémentaires. Le montant global de la dépense s'élève à 4690.92 €.

Elle rappelle que c'est une dépense obligatoire.

Madame le Maire propose d'approuver cette demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Robert Desnos de Guilliers pour des élèves domiciliés à MOHON et fréquentant cette école et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2024-2025.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats

suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Robert Desnos de Guilliers pour des élèves domiciliés à MOHON et fréquentant cette école et autorise le Maire à signer la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2024-2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane





**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2025.04.15 - 02**  
**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15 -02 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025**

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Le Maire rappelle la réglementation en matière de contrat d'engagement républicain créé par la Loi du 24 avril 2021 confortant le respect des principes de la République et ayant fait l'objet du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021. Toute association souhaitant obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique se voit obligée, depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2022, de souscrire aux 7 engagements du contrat.

Elle rappelle à l'assemblée la mise en place du règlement d'attribution aux associations par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2024.

Madame le Maire fait savoir que les demandes de subventions reçues ont été examinées lors de la réunion de la préparation aux budgets, le 25 mars 2025.

Elle fait lecture de l'ensemble des propositions d'attributions de subventions au titre de l'année 2025.

Madame le Maire propose d'approuver les montants de subventions au titre de l'année 2025 aux associations listées ci-joint en annexe pour un montant total de 17 124 €.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à ces subventions au titre de l'année 2025 aux associations listées ci-joint en annexe pour un montant total de 17 124 €.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le **30 AVR. 2025**

ID : 056-215601345-20250430-08DEL2025-DE





**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2025.04.15 - 03**  
**Objet : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15 -03 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2025**Présentation de la demandeAutorisation de prise en charge financièreDélibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Madame le Maire présente la proposition de tarifs communaux pour l'année 2025 pour les locations de salles communales et les prestations pour le cimetière.

Madame le Maire fait savoir que les propositions de tarifs communaux ont été examinées lors de la réunion de préparation des budgets, le 25 mars 2025.

<b>SALLE d'animation</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<b>SALLE POLYVALENTE, pour les particuliers</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Mariage et retour de mariage	400 €	780 €
Location sans repas	90 €	180 €
Location journée avec repas	150 €	300 €
Obsèques	Gratuit	20 €
Location SONO	Gratuit	Gratuit
Location vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit
Cauton ménage	200 €	200 €
Cauton bâtiment	1000 €	1000 €
Nettoyage par société de nettoyage selon tarif fixé par la société de nettoyage		
<b>SALLE MILLE-CLUB, pour les particuliers</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Mariage et retour de mariage	300 €	500 €
Location sans repas	70 €	140 €
Location journée avec repas	100 €	180 €
Obsèques	Gratuit	20 €
Location SONO	Gratuit	Gratuit
Cauton ménage	200 €	200 €
Cauton bâtiment	1000 €	1000 €
Nettoyage par société de nettoyage selon tarif fixé par la société de nettoyage		
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>SALLE MILLE-CLUB</b>
<b>Associations locales</b>	Gratuit dans la limite de 4 manifestations par an. Au-delà, payant au tarif des	Gratuit dans la limite de 4 manifestations par an. Au-delà, payant au tarif des

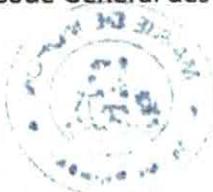
	associations extérieures	associations extérieures
<b>Associations extérieures à but lucratif</b>	250 €	150 €
<b>Autres organismes</b>	400 €	300 €

ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU 2m <sup>2</sup>	TARIFS 2025
15 ans	225 €
30 ans	450 €
50 ans	750 €
ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU 4m <sup>2</sup>	
15 ans	450 €
30 ans	900 €
50 ans	1500 €
ESPACE CONCESSIONS TERRAIN NU m <sup>2</sup> supplémentaire ou petit cercueil (moins d'1 m <sup>2</sup> )	
15 ans	130 €
30 ans	260 €
50 ans	550 €
ESPACE CINERAIRE TERRAIN NU le m <sup>2</sup>	
15 ans	130 €
30 ans	260 €
50 ans	550 €
ESPACE CINERAIRE COLOMBARIUM PAR CASE	
15 ans	420 €
30 ans	840 €
50 ans	1500 €
Dispersion des cendres (par urne)	40 €
AUTRES PRESTATIONS	
CAVEAU PROVISOIRE COMMUNAL	GRATUIT pendant 72 h puis 100 € par semaine. Toute semaine commencée est due en totalité

Madame le Maire propose d'approuver la proposition de tarifs communaux pour l'année 2025 pour les locations de salles communales et les prestations concernant le cimetière.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette proposition de tarifs communaux pour l'année 2025 pour les locations de salles communales et les prestations concernant le cimetière.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane





**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2025.04.15 - 04**  
**Objet : PROJET D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DE LA BUTTE DES FRAUS – CONVENTION**  
**D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC - PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15 -04 – PROJET D’EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DE LA BUTTE DES FRAUS – CONVENTION D’AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC - PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES**

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Madame le Maire rappelle que le projet de renouvellement du parc éolien de la Butte des Fraus porté par EDF Renouvelables a déjà été exposé devant l’assemblée délibérante à de multiples reprises :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2023 ;

Vu la récente présentation de l’ingénieure du projet, Madame Scherrer le 13 décembre 2024 en Conseil Municipal, qui n’a pas donné lieu à un vote du Conseil Municipal ;

Considérant que, la réunion du 11 mars 2025 en présence du Maire et des adjoints a permis d’obtenir des explications complémentaires et notables.

Madame le Maire avant de proposer à l’assemblée de délibérer sur ce sujet, notifie ouvertement aux élus, la nécessité pour tout élu qui serait susceptible d’avoir un « intérêt » quelconque qu’il ou elle peut être sanctionné(e) pour prise illégale d’intérêts dans ce dossier. Dès lors, elle intime à tout élu(e) se trouvant dans ce cas de figure de s’écarter et de ne pas participer ni au débat, ni au vote et par conséquent de quitter la salle ainsi que les dispositions des articles 432-12 du Code pénal et l’article L 2131-11 du CGCT le prévoit.

Au regard des documents ci-joints portés à la connaissance des conseillers municipaux (la convention type pour l’utilisation des voies publiques nécessaires à la construction et à l’exploitation du parc éolien proposées par la Société EGM Wind et la promesse de constitution de servitudes).

Madame le Maire propose d’approuver la convention type pour l’utilisation des voies publiques nécessaires à la construction et à l’exploitation du parc éolien proposées par la Société EGM Wind et la promesse de constitution de servitudes. De plus, Madame le Maire propose également de lui donner l’autorisation de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette demande d'approbation de la convention type pour l'utilisation des voies publiques nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien proposées par la Société EGM Wind et de la promesse de constitution de servitudes. De plus, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane





**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2025.04.15 - 05**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15 -05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	MONTANT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	+44 698,68		-34 312,74	764 700,00 0,00	-764 700,00	-754 314,06
FONCTIONNEMENT	+985 128,85	+189 236,32	+168 834,00			+964 726,53

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)),

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2024</b>	964 726.53 €
<u>Affectation obligatoire :</u>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) =	754 314.06 €

<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) =	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	210 412.47 €
<b>TOTAL affecté au c/1068 =</b>	<b>754 314.06 €</b>

Pour mémoire, les éléments ci-dessous devront figurer au BP 2025

- Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne R001 = 10 385.94 €
- Résultat de fonctionnement reporté au BP 2025, ligne R002 = 210 412.47 €
- TOTAL recette au c/1068 = 754 314.06 €

Madame le Maire propose d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00

ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette demande d'approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane



30 AVR. 2025



**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2025.04.15 - 06**  
**Objet : IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION DCM2025.04.15 -06 – IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2025**

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2025.

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition prévu par la délibération n°2024.04.12.17 – TAUX D'IMPOSITIONS COMMUNALES – ANNEE 2024 et donc de les fixer comme suit :

TAXES MENAGES	2025
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	32.24 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	41.73 %
Taxe d'habitation	10.95 %

Madame le Maire propose l'approbation de la fixation des taux d'imposition locaux pour l'année 2025.

### **LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette demande d'approbation pour la fixation des taux d'imposition locaux de l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le **30 AVR. 2025**

ID : 056-215601345-20250430-12DEL2025-DE





**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2025.04.15 - 07**  
**Objet : BUDGET PRIMITIF 2025 – HAMEAU DE SEVIGNE – ANNEE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15 -07 – BUDGET PRIMITIF 2025 – HAMEAU DE SEVIGNE**  
**– ANNEE 2025**

Présentation de la demande  
Autorisation de prise en charge financière  
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Madame le Maire rappelle que le budget annexe : « Lotissement Hameau de Sévigné » a été examiné lors de la réunion de préparation des budgets, le 25 mars 2025.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif 2025 afférant du HAMEAU DE SEVIGNE :

Le budget primitif 2025 « Lotissement Hameau de Sévigné » s'équilibre par section en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à 168 487.44 €
- En section d'investissement à 309 782.74 €

Madame le Maire propose l'approbation du budget primitif du : « Lotissement Hameau de Sévigné » pour l'année 2025, comme présenté ci-dessus.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
----------	----

DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette demande d'approbation du budget primitif du :  
« Lotissement Hameau de Sévigné » pour l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du  
7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane





**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**  
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 AVRIL 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2025.04.15 - 08**  
**Objet : BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE – ANNEE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 11 avril 2025 qui leur a été adressée le 11 avril 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 11 avril 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mr HOUEIX Ludovic, Mme CLERO Anne-Marie, Mr BIGORGNE Cédric, Mr DESERT Jérôme, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LEQUEUX Pascal.

Était absente : Mme CHASLES Vanessa

**Nombre de Conseillers :**

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	9	01	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DCM2025.04.15 -08 – BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE – ANNEE 2025**

Présentation de la demande  
Autorisation de prise en charge financière  
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

\*\*\*\*\*

Madame le Maire rappelle que le budget principal de la : « COMMUNE » a été examiné lors de la réunion de préparation des budgets, le 25 mars 2025.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif 2025 de la COMMUNE :

- En section de fonctionnement à 1 151 463.43 €
- En section d'investissement à 1 098 554.37 €

Le budget primitif 2025 « COMMUNE » s'équilibre par section en dépenses et en recettes :

Madame le Maire propose l'approbation du budget primitif de la : « COMMUNE » pour l'année 2025, comme présenté ci-dessus.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	09
----------	----

30 AVR. 2025

DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	10
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
<b>POUR</b>	<b>10</b>
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à cette demande d'approbation du budget primitif de la :  
« COMMUNE » pour l'année 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du  
7 octobre 2021 sur le site [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne de l'acte : 30 avril 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr DELATTE Didier

Mme DENIS Josiane



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30 AVR. 2025

ID : 056-215601345-20250430-14DEL2025-BF

